**N° 2023/86**

**ARRETE DU MAIRE**
**PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT**

Le Maire de la Commune de Fontenay-le-Vicomte,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 à L 2215-5,

**VU** le Code de la Route,

**VU** le Code Pénal,

**VU** la demande de M. François VIGNON, datée du 21 novembre 2023, sollicitant une autorisation de stationnement pour effectuer son emménagement,

**VU** la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation dans la rue du Bois de la Sainte pour permettre le stationnement de deux camions de déménagement,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** La société « GATINAIS DÉMÉNAGEMENTS » domiciliée à Milly-la-Forêt, 10 rue Jean Cocteau (91490) est autorisée à faire stationner, par rotations alternées, deux camions de 3.5 T et d'une longueur de 10 mètres devant le numéro 96 rue du Bois de la Sainte en vue d'un emménagement.

**Article 2 :** Les véhicules devront impérativement stationner à tour de rôle à cette adresse pendant la durée de l'intervention.

**Article 3 :** La Société « GATINAIS DÉMÉNAGEMENTS » sera chargée de mettre en place une signalisation adaptée et d'afficher le présent arrêté aux abords du lieu de l'intervention.

**Article 4 :** La présente autorisation est délivrée pour le lundi 27 novembre2023 de 10h00 à 18h00.

**Article 5** : Madame le Maire, Messieurs les employés communaux des services techniques, Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Ballancourt, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché aux lieux habituels dans le village.

A Fontenay le Vicomte, le 22 novembre 2023

**Le Maire,**
**Valérie MICK RIVES**

MAIRIE DE FONTENAY-LE-VICOMTE
REPUBLIQUE FRANÇAISE
91540

Mairie - 4 rue de la Mairie - 91540 Fontenay le Vicomte
Tél. : 01 64 57 04 10 – Fax : 01 64 57 11 03 – email : contact@mairieflv.fr
www.fontenaylevicomte.fr